

RÉSEAU EMAS 38

Équipe

Mobile d'

Appui Médico-social pour la

Scolarisation des enfants en situation de handicap



LES DIFFÉRENTS POINTS ABORDÉS

- LE CONTEXTE LÉGISLATIF: UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE
- LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU
- LES FINALITÉS/ LES MISSIONS
- MODALITÉS D'INTERVENTIONS
- DES ÉQUIPES ET DES ACTEURS DU MÉDICO-SOCIAL
- MODE DE SOLLICITATION
- TERRITOIRES/RÉSEAU EMAS 38
- ATTENTES ET QUESTIONS

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Une dynamique en faveur de l'école inclusive

**Loi du 11
février 2005**

Pour l'Egalité
des Droits et des
Chances

**Loi de
refondation de
l'école 2013**

Le principe de
l'inclusion
scolaire est posé
pour tous les
enfants sans
distinction.

**Septembre
2016**

Convention
thématique en
faveur de
l'école inclusive
entre l'ARS et la
région
académique
Auvergne-
Rhône-Alpes

**Circulaire du 14
Juin 2019**

Dispositif pour
améliorer la
scolarisation des
enfants en
situation de
handicap

A L'ORIGINE DES EMAS...un besoin repéré de rassembler le médico-social et l'Education Nationale



- ❑ « Les travaux interministériels ont souligné l'importance d'assurer une meilleure compréhension et un appui renforcé entre les acteurs de la communauté éducative et l'expertise des professionnels médico-sociaux ». (Circulaire du 14.06.19 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap).



- ❑ L'enjeu de l'équipe mobile est d'assurer un maillage territorial et l'accès aux ressources nécessaires et diversifiées.



LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU

Suite à l'AAC de l'ARS, 6 ESMS se sont réunis autour du projet EMAS multi-partenariales.

- APF France
- EPISEAH
- AFIPH
- APAJH Isère
- Mutualités Françaises Isère
- Sauvegarde Isère

Ces partenaires ont la conviction que la coopération est une condition de réussite du tournant inclusif avec l'école et au sein de leurs propres organisations.

Ces fondements sont à l'origine de la création du Réseau EMAS 38.

L'axe central du projet consiste à favoriser les complémentarités au bénéfice des enfants à besoins éducatifs particuliers, dans un modèle organisationnel cohérent et fonctionnel à l'échelle des territoires et du département.

Afin de structurer le fonctionnement et les actions du Réseau EMAS 38 des instances de copilotage stratégique et opérationnel sont mises en place.



LES FINALITÉS DE L'EMAS

Sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap

Renforcer la scolarisation des élèves

Intervenir auprès de l'élève en subsidiarité

LES MISSIONS DE L'EMAS

Actions de sensibilisation et de prévention

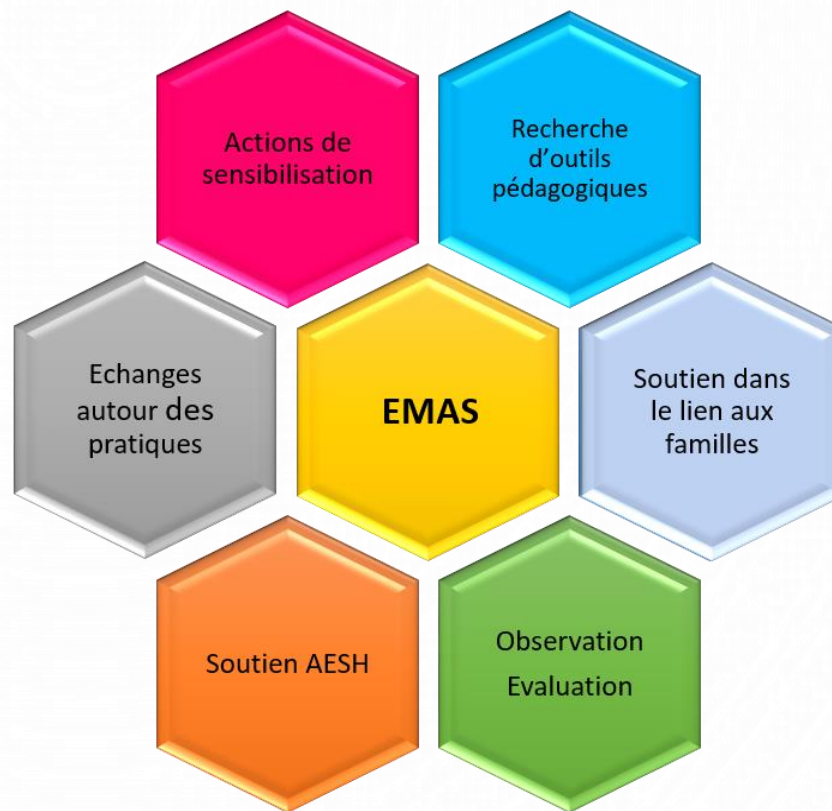
Appui et conseil à un établissement scolaire

Aide à la communauté éducative

Conseil auprès de l'équipe pluridisciplinaire de la MDA

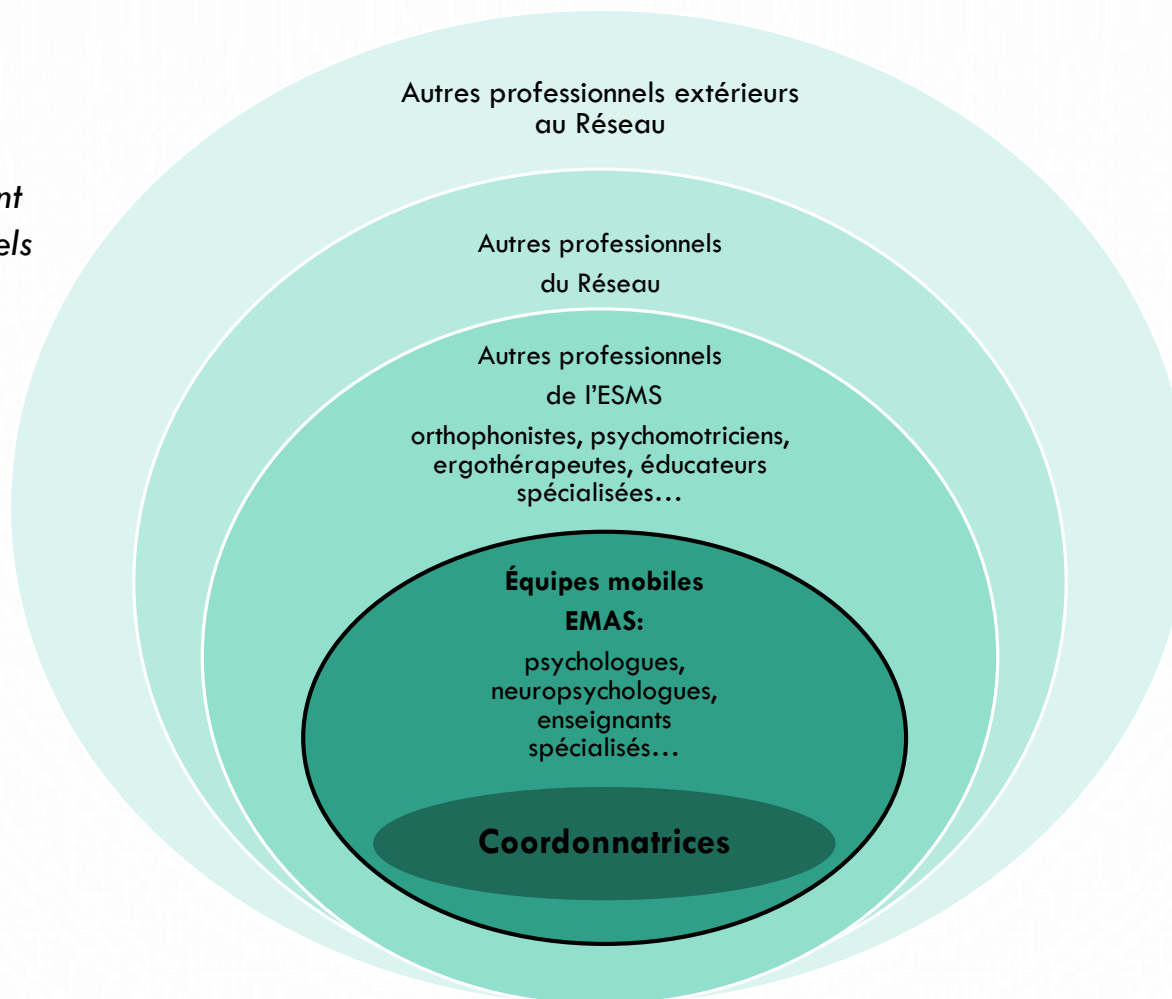
Intervention exceptionnelle et provisoire auprès d'un élève

LES MODALITÉS D'INTERVENTION



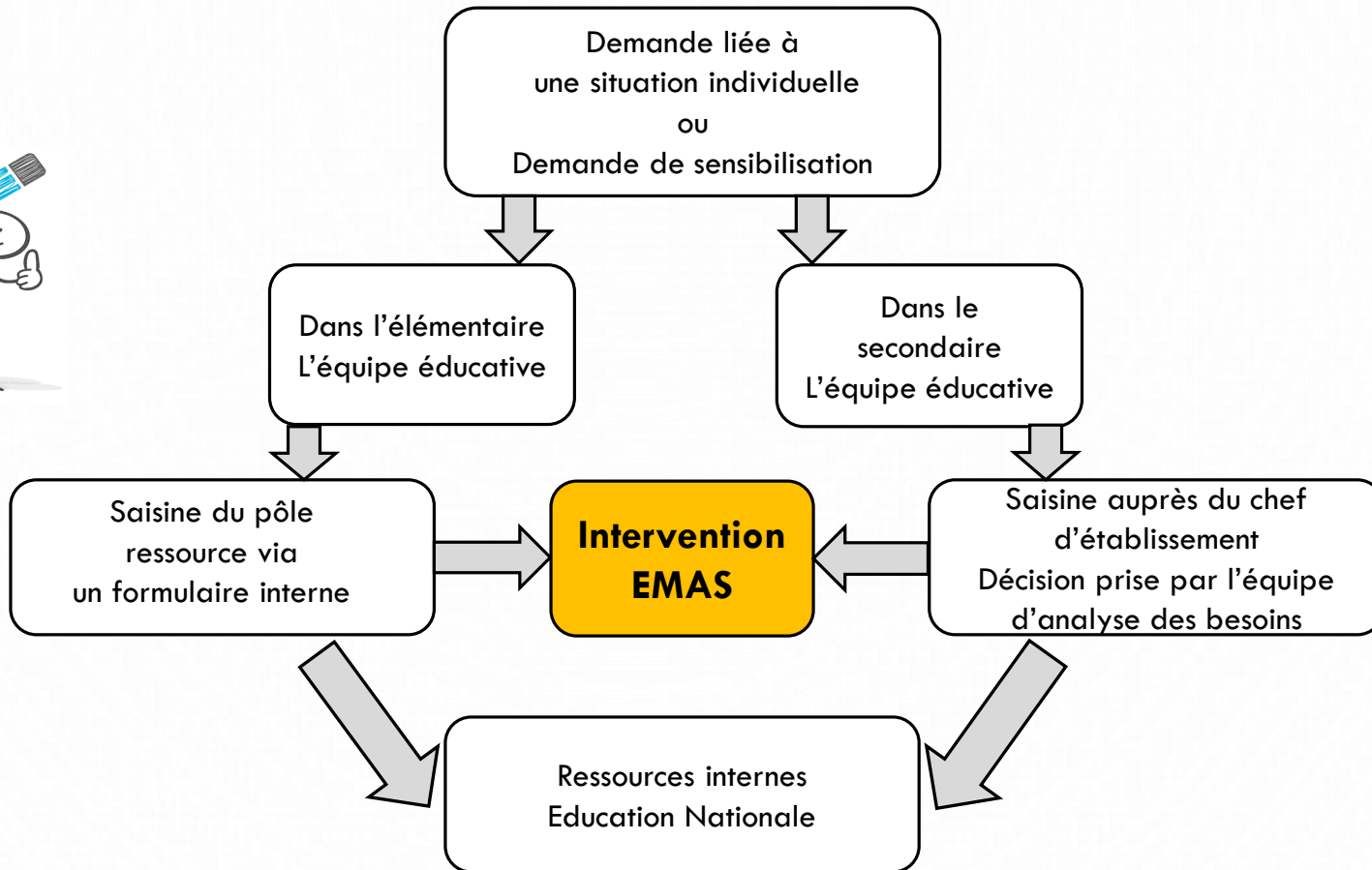
DES ÉQUIPES ET DES ACTEURS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

*Des équipes
interdisciplinaires associant
des temps de professionnels
avec des profils divers.*



*Les équipes sont sous
la responsabilité de
cadres intermédiaires
et de directeurs.*

MODE DE SOLLICITATION



TERRITOIRES/ RÉSEAU EMAS 38

AFIPH : Bourgoin-Jallieu 1, Bourgoin-Jallieu 2, Pont de Chéry et Tour du Pin

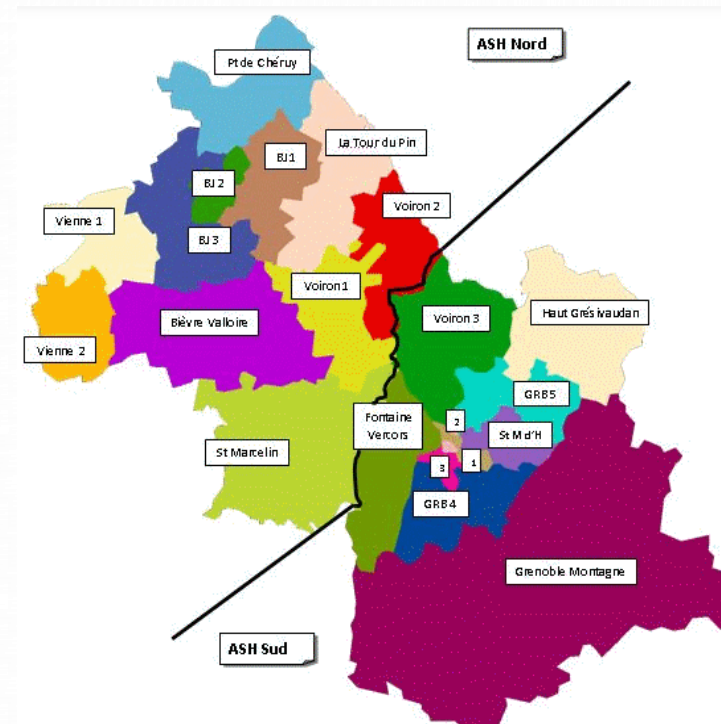
APAJH 38 : Vienne 1, Vienne 2 et Bourgoin Jallieu3

APF France handicap : Bièvre Valloire, Saint Marcellin et Voiron 1, Voiron 2, Voiron 3 et Vercors.

EPISEAH : Grenoble 3, Grenoble 4 et Grenoble Montagne

MFI : Grenoble 1, Grenoble 2 et Fontaine

Sauvegarde de l'Isère : le Haut Grésivaudan, Grenoble 5 et Saint Martin d'Hères



ATTENTES ET QUESTIONS



MERCI DE VOTRE ATTENTION

